



Janvier 2013

SEPTEUIL LNFO



EDITO

Dans notre village, l'année 2012 fût une année qui vit l'achèvement de gros travaux. Les écoles, le centre technique municipal, l'aire de stationnement paysagée furent l'objet de toute notre attention et, même si quelques problèmes de chauffage ont contrarié tout le corps enseignant, on les comprend, les nouvelles classes offrent un environnement propice à faire du bon travail. Ces incidents sont résolus, et le confort dans les classes est là !

Aire de stationnement paysagée, pourquoi « paysagée » ? ce terme et les aménagements qu'il entraîne, nous a permis d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation.

D'autres tranches de travaux vont être menées.

Cette année 2013 verra la poursuite des aménagements sur le réseau d'assainissement collectif, les points sensibles dans l'agglomération devraient être terminés.

Le service communautaire du SPANC poursuivra les travaux de mise aux normes hors agglomération.

Malgré un climat général difficile, nous souhaitons pouvoir apporter aux Septeuillais un environnement agréable. Nous savons qu'apporter satisfaction à tout le monde est impossible, ce qui convient aux uns déplaît fortement aux autres, nous essayons de privilégier l'intérêt général au sein de la commune, en espérant être compris.

Le Conseil Municipal souhaite à tous d'avoir passé de bonnes fêtes, et vous présente ses meilleurs voeux de bonheur et de santé pour 2013.

Yves GOUËBAULT



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU SAMEDI 12 MAI 2012.

LE Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte :

- L'attribution de la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement à Dominique FORTEAU, géomètre expert pour 14 500,00 euros soit 17 342 euros TTC.
- La convention de mise à disposition du policier municipal à la commune d'Orgerus en renfort de la police municipale d'Orgerus lors d'évènements et de manifestations, pour un minimum de 6 jours à l'année.
- L'achat de la parcelle AC93 « La tournelle » pour un montant de 10.000 euros
- L'éventualité de l'achat du bâtiment occupé par la poste 1 rue Maurice Cléret en se renseignant sur les différentes possibilités de montage foncier et financier de cette opération.
- Le zonage de l'assainissement du Chemin 51, et le rattachement au SPANC des parcelles propriétés de M. Pascal FONTENEAU et Mr et Mme TETARD.
- La décision de faire appel du jugement d'annulation de la délibération N° 08-099 du 25/10/2008 validant la révision du PLU, et la mise en application de la décision selon les conseils du cabinet d'avocat.
- L'achat d'un micro-tracteur,(considérant l'usure et le coût élevé des réparations de celui actuellement en service) auprès de la Sté GOHIER pour un montant de 13.232,20 euros

Divers :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la C.C.P.H. alloue au titre de l'année 2012 pour le fonctionnement :

— 5.060 euros à l'école maternelle — 9.020 euros à l'école élémentaire.

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte :

- Le projet d'acquisition du terrain nu (derrière la poste) d'une superficie de 492m2, parcelle cadastrée AH 174 pour un montant, estimé par le Service des Domaines, à 80.000 €
- Le projet de remplacement de la chaudière du Foyer Rural par l'entreprise GAUTIER pour un montant de 23.379,20 €/HT soit 27.961,52 €/TTC.
- La conservation du garage sis 12 rue Maurice Cléret, il a été estimé à 12.000€
- Le projet de poursuivre l'étude du dossier d'assainissement du chemin N° 51 et notamment le financement des travaux de raccordement, et des participations financières des uns et des autres.
- La mise en place de la vidéo protection urbaine sur la commune de Septeuil, en tenant compte des préconisations établies par les services de Gendarmerie quant aux lieux d'implantation des caméras sur le territoire communal afin d'y améliorer la sécurité.
- Le principe que le service de garderie périscolaire est exclusivement destiné aux élèves des écoles maternelle et primaire communales.
- La prise en charge des frais d'obsèques de Mr. Laurent PENEUX.
- Le lancement d'appel d'offres et la recherche de subventions pour la réfection du chœur de l'Eglise Saint Nicolas.
- Le lancement d'appel d'offres pour le pompage d'eau et l'inspection caméra du forage des 3 Vallées pour 3 nouvelles analyses à différents moments de l'année, préalablement à l'autorisation d'exploiter le forage.

SEANCE DU 23 JUIN 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Versailles rendu le 30/04/2012. Autorise Monsieur le Maire à mandater le cabinet Lallemand pour représenter les intérêts de la commune et instruire la procédure d'appel.
 - Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les motifs qui justifient la mise en oeuvre d'une procédure du P.O.S. en vue de permettre la réalisation des opérations suivantes :
 - construction de 29 logements à caractère social route de Saint Corentin (parcelles ZB 63-64-65-66)
- Il précise qu'il appartient, dans le cadre de cette procédure, au Conseil Municipal de définir les modalités de la concertation à mettre en oeuvre, associant la population, les associations locales, et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Après exposé, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la modification du P.O.S. sur le secteur ZB 63-64-65-66 conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme pour la réalisation d'une opération d'intérêt général de construction de 29 logements à caractère social route de saint Corentin. Le C.O.S. passant de 0, 15 à 0,40 sur le secteur précité.
 - Autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour rechercher un cabinet spécialisé en urbanisme qui sera chargé de l'élaboration de la modification du P.O.S.
 - de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques, pendant toute la durée de la mise au point du projet de modification du P.O.S.
 - de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - publication de la délibération, affichage durant un mois et insertion dans la presse, dans le bulletin municipal, sur le site internet de la mairie.
 - mise à disposition en mairie d'un dossier explicatif du projet.
 - mise à disposition en mairie d'un cahier à feuillets non mobiles destiné aux observations du public.
 - Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives à la mise en oeuvre de la modification et à signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de services nécessaires à cette révision.
 - Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout, institué par l'article L.1332-7 du code de la santé publique, pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.A.C.) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.
 - Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1er juillet 2012)
- Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.

Conformément à l'article L.1331-7 du code de la santé publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).
 - Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau, aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires.



Conformément à l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012 ainsi :
 - participation par logement à la somme de3500 €
- DECIDE de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1er juillet 2012 ainsi :
 - participation par logement à la somme de3500 €
- RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est la date de raccordement au réseau de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.
- RAPPELLE que pour les dossiers de demande d'autorisation avant le 1er juillet 2012 les bénéficiaires du permis sont assujettis à la Prime pour Raccordement à l'Egout (PRE) et la PAC ne sera pas exigible.
- DIT que les recettes seront inscrites au budget investissement.

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte :

- Les travaux de modification de branchement.
Après réception de la proposition de modification de raccordement, Monsieur le Maire confie à ERDF le raccordement, sans extension de réseau, de la borne électrique à l'usage des commerçants ambulants pour la somme de 582,94 €/HT, soit 697,20 €/TTC.
- Le contrat de vérification et d'entretien de l'installation mécanique et électrique de l'Eglise Saint Nicolas avec la Sté MAMIAS, pour un montant de 265,00 €/HT soit 316,94 €/TTC.
- La recherche de fuite en terrasse de l'école maternelle, par fumigène par la Sté SAREY pour un montant de 800 €/HT soit 956,80 €/TTC.
- Le contrat de fourniture de repas de restauration scolaire par la Sté CUISINE EVOLUTIVE :

Désignation	Repas HT	TVA	Repas TTC
Repas maternelle	2.25€	5,5%	2,37€
Repas élémentaire	2,25€	5,5%	2,37€
Repas Adulte	2,45€	5,5%	2,58€

- Le contrat de location longue durée portant sur 6 emplacements de stationnement à la SCI FD pour l'agrandissement de CARREFOUR, dans le cadre de la régularisation du permis de construire suspendu par le TA de Versailles.
- Le zonage de l'assainissement Chemin n°51, et décide d'ajourner la délibération 2012-40 et de proposer un rendez vous aux consorts FONTENEAU ET TETARD afin d'étudier les possibilités de raccordement de leurs propriétés.
- A l'unanimité la délibération suivante :
Considérant la compétence de la CCPH en matière d'assainissement et de ruissellement des eaux. Monsieur le Maire rappelle qu'il a, à plusieurs reprises, fait des propositions de retenues d'eau à la CCPH entre la D42 et la route de Prunay le Temple afin d'éviter les risques d'inondations Pré St wandrille et rue des Peupliers, ainsi que la construction de retenues sur les talwegs des Cailleboteries et des Pendants afin d'éviter les inondations Pré St Wandrille et rue des Peupliers.



Monsieur le Maire lève la séance afin que Monsieur Voisin puisse intervenir sur ce sujet. Monsieur Voisin présente à l'aide d'une carte un relevé des possibilités d'interventions afin de limiter les risques d'inondations.

Après exposé Monsieur le Maire réouvre la séance et le Conseil Municipal autorise ce dernier à se rapprocher à nouveau de la CCPH pour solliciter la construction de retenues d'eau et l'étude de stockage d'eau notamment entre la D42 et la route de Prunay le Temple pour éviter les inondations comme il est dit plus haut.

- Les avenants au marché des travaux de l'école et de la garderie.
- L'attribution du marché de l'inspection par caméra et de 3 pompages de 72H. du forage des 3 Vallées, à la Sté SADE pour un montant de 25.910,00 €/HT soit 30.988,36 €/TTC.

DIVERS :

« Poste IMMO » fait savoir que la SCI BP vend la totalité en un seul bloc, le bâtiment abritant le bureau de poste, l'appartement et le terrain attenant. Aussi, la vente du terrain ne peut être réalisée au profit de la commune de Septeuil. La délibération n° 2012-46 du 7 juin 2012 est donc caduque.

SEANCE DU SAMEDI 13 OCTOBRE 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte :

- La remise en état de la voirie de la rue de la Sablonnière pour un montant de 3.425,00 €/HT soit 4.096,30 €/TTC., ainsi que la fourniture et la pose d'un tabouret avec tampon fonte pour un montant de 1.725,00 €/HT soit 2.063,10 €
- L'attribution du marché de travaux d'extension du réseau des eaux usées rue de l'Yveline, à la société CISE TP pour un montant de 157.155,00 €/HT.
- L'autorisation donnée au Maire pour lancer la recherche de maîtrise d'oeuvre pour une étude technique portant sur des travaux d'aménagement du préau en cantine et de mise aux normes PMR de l'ensemble du bâtiment.
- L'autorisation donnée au Maire pour lancer la recherche de maîtrise d'oeuvre pour une étude technique portant sur des travaux d'agrandissement et d'aménagement du hall du Foyer Rural.
- L'autorisation donnée au Maire pour lancer la recherche de maîtrise d'oeuvre pour une étude technique portant sur des travaux de renouvellement de la conduite d'eau du hameau des Plains, considérant la vétusté de ce réseau.
- La convention d'assistance technique départementale en matière de gestion d'eau, pour un coût de 0,50 € par habitant.
- Les rapports annuels des délégataires des services publics Eau Potable et Assainissement. Ces deux rapports sont consultables et à disposition du public en Mairie.
- Le maintien du Chemin n°51, du Chemin Vert, de la route de St Corentin, de la Côte Blanche, de la route de Versailles dans le zonage d'assainissement collectif.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte

- L'autorisation d'investissement assainissement en ce qui concerne :
 - la réhabilitation du réseau des eaux usées rue des Peupliers ;
 - la remise à niveau des tampons ;
 - la réhabilitation et l'extension route de St. Corentin.
- Le rachat du contrat de location des modules ALGECO. Le montant total de la cession pour les trois matériels est de 21.951,21 €/HT, soit 26.953,65 €/TTC, négociable.
- L'acquisition d'un droit d'utilisation d'un logiciel de gestion pour la bibliothèque, pour un montant total de 160,00 €
- Le renouvellement de la convention VEOLIA pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie, pour une durée de 3 ans.

- La mise en place d'un règlement intérieur relatif à l'utilisation de la salle de la Hussardière.
- La création et réfection de marquages au sol dans la commune par la société LASER EQUIPEMENT pour un montant de 4.261,50 €/HT, soit 5.096,75 €/TTC.
- DIVERS :
 - Rentrée scolaire 2013 : La semaine d'école de 4 jours et demie étant remise en place, Monsieur le Maire informe d'ores et déjà l'ensemble du Conseil que cette mesure aura un impact financier sur les dépenses de fonctionnement de la commune.
 - Transports scolaires : Le SITERR, Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement, de la région de Rambouillet, informe toutes les communes que des contrôles du port de la ceinture de sécurité dans les cars scolaires seront opérés par la Gendarmerie dès janvier 2013 et rappelle que l'amende s'élevant à 135 € devra être acquittée par les parents des élèves verbalisés.

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT LISIBLES DANS LEUR INTEGRALITE EN MAIRIE, SUR LES PANNEAUX D’AFFICHAGES DES LEUR PARUTION , SUR LE SITE DE LA MAIRIE : www.mairie-septeuil.fr .

HOMMAGE ...



Monsieur Claude BAILLET vient de nous quitter après une longue et douloureuse maladie qu'il a affrontée courageusement. Conseiller Municipal pendant plusieurs mandats, il était apprécié pour son dévouement, son efficacité et sa discrétion. Passionné de feux d'artifice, il a encore supervisé, malgré ses souffrances, celui du 22 septembre dernier. Au 14 juillet, il entraînait les enfants et leurs lampions derrière sa voiture au son des marches militaires. Pendant des années il a organisé la Foire à Tout : le marquage, les inscriptions, l'accueil des exposants, un gros travail qui le passionnait et le laissait bien fatigué !

Rendons hommage à ce personnage un peu secret, cultivé et attachant auquel Septeuil doit beaucoup.

LE CIMETIERE.

De plus en plus de familles ont recours à l'incinération de leur défunt. Un columbarium a été installé il y a quelques années, il abrite les urnes contenant les cendres des défunts. Il faut s'adresser en Mairie afin d'acquérir un emplacement, de la même façon que pour les concessions de caveaux ou d'emplacements en pleine terre. Un « Jardin du Souvenir » va bientôt être à disposition dans le nouveau cimetière. Il s'agit d'un carré recouvert de galets, délimité par un entourage de granit. A côté sera disposée une colonne destinée à recevoir des petites plaques gravées du nom des défunts dont les cendres auront été répandues sur les galets. Quelques familles peuvent avoir des concessions dont les pierres tombales, anciennes, doivent être remises en état. Il n'y a pas besoin d'autorisation pour entreprendre des travaux dans la mesure où la sépulture est refaite à l'identique.

QUOI... ? DES LOGEMENTS A CARACTERE SOCIAL A SEPTEUIL ?

OUI, il y aura des logements à caractère social à Septeuil. Il y en a déjà eu à la fin des années 60, début des années 70, sans aucun problème.

OUI, tous les ménages ne peuvent pas s'engager dans l'achat de terrains à 150.000 € et construire dessus une maison du même prix voire plus.

OUI, les anciens à petite retraite, les jeunes adultes célibataires, les jeunes couples avec ou sans enfants, des mamans seules avec des enfants à charge ne peuvent supporter les loyers élevés de notre région. Toutes ces personnes travaillent mais leurs revenus ne suffisent pas pour louer, ou acheter, un logement décent.

COMMENT NE PAS PRENDRE EN COMPTE CES SITUATIONS DELICATES ?

Il faut savoir qu'à Septeuil, il vient d'être mis un terme aux activités de certaines personnes que l'on peut appeler « marchands de sommeil » qui profitaient du désarroi de travailleurs modestes pour leur louer une chambre au prix fort. Les logements à caractère social seront là, aussi, pour éviter ces lamentables dérives.

Plusieurs communes de la C.C.P.H. ont déjà construit, ou sont en train de le faire, des logements sociaux, Houdan, Orgerus, Dammartin, Orvilliers, d'autres vont suivre dont Septeuil.

Septeuillais, allez voir dans ces communes ce qui a été fait, vous serez surpris de la qualité des habitations et de leurs occupants.

Le terrain prévu pour cette réalisation est situé route de St. Corentin. Ce terrain est en Zone à bâtir depuis 30 ans, il a été acheté par l'E.P.F.Y. (Etablissement Public Foncier des Yvelines) et sera revendu à la C.C.P.H. au même prix, plus les frais de notaire.

Afin de répondre à une polémique lancée dans un tract par le responsable d'un collectif de défense du quartier, celui-là même qui contestait l'aménagement des derniers lotissements et qui les rassemble maintenant, une réunion publique a été organisée. Monsieur le maire et le 1er adjoint étaient là pour répondre aux inquiétudes et aux questions des habitants du Haut Poltain. Il est évident que c'est le nombre de logements qui inquiète, 29, le projet n'est pas finalisé.

Ci-dessous, pour rappel, l'intégralité de la délibération du conseil municipal en date du 23.06.2012. portant sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.123-13, L.300-2 et R.123-21-1.

VU le jugement rendu le 30 avril 2012 par le Tribunal Administratif de Versailles dans l'affaire N°0904866 Fondation Léopold Bellan contre Commune de Septeuil, annulant la délibération du 25 octobre 2008 validant la révision du PLU.

VU la délibération du 2012-56 du 7 juin 2012 portant décision de ne pas interjeter appel de la décision du T.A. de Versailles.

VU le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Septeuil approuvé le 7 juin 1982 et modifié le 27 septembre 2002.

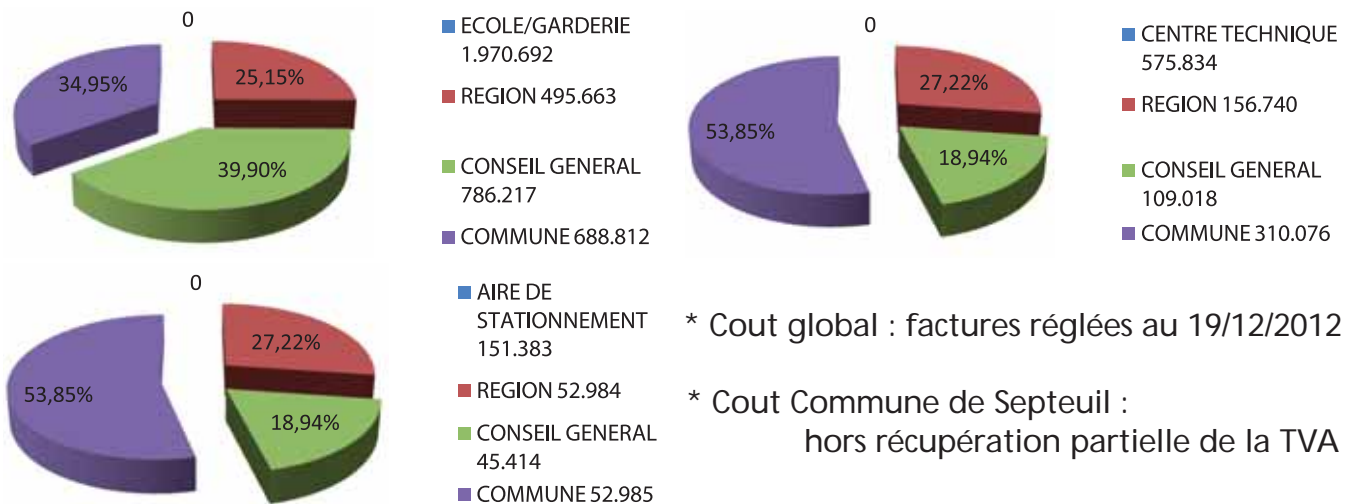
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les motifs qui justifient la mise en oeuvre d'une procédure de modification du P.O.S. en vue de permettre la réalisation des opérations suivantes : Construction de 29 logements à caractère social route de Saint Corentin (parcelles ZB 63-64-65-66), Il précise qu'il appartient, dans le cadre de cette procédure, au Conseil Municipal de définir les modalités de la concertation à mettre en oeuvre, associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

■ De prescrire la modification du P.O.S. sur le secteur ZB 63-64-65-66 conformément aux articles L.123-1 et suivants, et R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme pour la réalisation d'une opération d'intérêt général de construction de 29 logements à caractère social route de Saint Corentin. Le C.O.S. passant de 0,15 à 0,40 sur le secteur précité.



- Autorise monsieur le Maire à lancer un appel d'offre pour rechercher un cabinet spécialisé en urbanisme qui sera chargé de l'élaboration de la modification du P.O.S.
- De mener la procédure selon le cadre défini par l'article L.123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques, pendant toute la durée de la mise au point du projet de modification du P.O.S.
- De fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - Publication de la délibération, affichage durant un mois et insertion dans la presse, dans le bulletin municipal, sur le site internet de la mairie.
 - Mise à disposition en mairie d'un dossier explicatif du projet
 - Mise à disposition en mairie d'un cahier à feuilles non mobiles destinés aux observations du public.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives à la mise en oeuvre de la modification et à signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de services nécessaires à cette révision.

NOS INVESTISSEMENTS EN CHIFFRES*



* Cout global : factures réglées au 19/12/2012

* Cout Commune de Septeuil : hors récupération partielle de la TVA

UN PEU DE CIVISME

Depuis quelques temps, l'emplacement à côté du cimetière qui est destiné à recevoir les plantes et les fleurs fanées retirées des tombes, sert de « déchetterie » à quelques personnes sans scrupules.

Ceci est inadmissible, il existe 2 déchetteries à notre disposition, gratuitement, à Garancières et à Houdan, il suffit de retirer une carte d'accès en mairie en présentant un justificatif de domicile.

Ces déchetteries reçoivent les déchets verts toute l'année. Les tailles de haies n'ont pas à être mises dans l'emplacement à côté du cimetière.

NE LAISSEZ PAS VOS ORDURES PAR TERRE A COTE DES BACS

LES ANCIENS

Le mercredi 6 juin, le C.C.A.S. a emmené les anciens, qui le souhaitent, à Vaux le Vicomte. Visite du château avec des guides conférenciers passionnés, repas gourmand, promenade dans les jardins, ont bien remplis cette journée et ont fait plaisir aux voyageurs d'un jour.



INAUGURATION

Le 15 septembre, les parents d'élèves étaient invités à visiter les classes, et les diverses salles de l'agrandissement de l'école primaire. Ce bâtiment est l'aboutissement d'un long travail d'étude, tant sur le plan architectural que sur le plan financier.

Des classes spacieuses, bien éclairées, une salle d'informatique équipée d'ordinateurs performants, un préau, une infirmerie, une salle des maîtresses et un bureau pour madame la directrice.

Le 22 septembre, ce fût l'inauguration officielle de l'agrandissement de l'école primaire, du Centre Technique Municipal, et de l'Aire Paysagée de stationnement.

Monsieur le maire, ses adjoints et conseillers municipaux, ont eu le plaisir d'accueillir pour cette circonstance :

Madame Sophie Primas, sénatrice
 Madame la représentante du Conseil Général
 Monsieur Jean-Marie Tétart, député
 Monsieur le Sous Préfet
 Madame Abidbol, inspectrice d'académie
 Madame Boudry, directrice de l'école primaire
 Madame Carton, directrice de l'école maternelle
 Mesdames les institutrices
 Les Présidents de FRvescences, de l'APE, du COMI7
 Les employés de la commune.



Ce sont 2 fillettes de l'école qui ont eu l'honneur de couper le ruban tricolore et d'en distribuer des morceaux aux élus présents.

Une petite exposition des photos de l'inauguration de la mairie il y a 100 ans a attiré la curiosité des visiteurs et des élèves qui cherchaient à situer les rues décorées pour l'occasion.

Un vin d'honneur fût offert à l'assemblée.



UNE TRADITION NATIONALE, LA CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE.

C'est sous un ciel bien gris que monsieur le Maire, entouré de son conseil municipal, et d'une importante délégation des Anciens Combattants, a rendu hommage aux soldats Septeuillais morts pour la liberté de la France, dans les guerres de 1914-1918, 1939-1945, et dans le conflit en Algérie. Cette année, les Français réunis autour des monuments aux morts, se souvenaient de leurs soldats disparus dans toutes les opérations militaires depuis la « Grande Guerre ».

Traditionnellement, des gerbes de fleurs furent déposées par les Anciens Combattants, les sapeurs Pompiers, le Foyer Rural, le Conseil Municipal, et les fleurs représentant le Conseiller Général excusé, furent déposées par des Adjointes au Maire.

Ce moment autour de notre Monument aux Morts, rassemble chaque année quelques Septeuillais soucieux de ne pas oublier ce que représentent ce monument et cette cérémonie, la lecture des noms gravés est toujours émouvante car on entend des noms de familles toujours présentes à Septeuil. La minute de silence est toujours respectée par la population présente, il y en a qui, malgré tout ne savent pas que l'on doit se découvrir pendant cet instant de recueillement et de souvenirs.

Merci à tous ceux qui, cette année encore, se sont déplacés pour participer à cette cérémonie.





LE 14 JUILLET

Le soleil n'était pas au rendez vous, malgré tout 250 Septeuillais ont répondu présent à l'invitation de la municipalité pour fêter ensemble le 14 juillet.

Le repas, le bal, ont eu lieu dans le nouveau centre technique, à l'abri des intempéries. La pluie n'a pas empêché les enfants de défiler dans la nuit, dans Septeuil avec les lampions qui leur étaient offerts.

Malheureusement, le mauvais temps n'a pas permis de tirer le feu d'artifice, les Septeuillais en ont profité le soir du 22 septembre, ce qui célébrait les 100 ans de la mairie, l'inauguration de l'agrandissement de l'école, du centre technique, de l'aire de stationnement paysagée.



POUR LES ENFANTS UN SPECTACLE DE NOEL AU FOYER RURAL

Dimanche 16 décembre, COMI 7 et FR'VESCENCES ont organisé un spectacle de Noël pour les enfants de Septeuil et des environs.

Devant une salle comble, Lilly Pop et son assistant Kamp ont enchanté la salle du Foyer Rural en proposant des numéros de magie qui mêlaient féerie, animaux, humour et participation des jeunes spectateurs.

A la fin de la représentation les enfants sont repartis avec des sculptures de ballons, et des friandises que le Père Noël en personne était venu leur apporter.





Le comité des fêtes vient de fêter sa deuxième année d'existence. Les membres de notre association n'ont pas ménagé leurs efforts pour vous organiser pas moins de 12 événements en 2012 à Septeuil ! Nous avons terminé l'année en apothéose avec un très beau spectacle de Noël mis en féerie par Lily Pop et ses animaux magiques. Tous les enfants présents sont repartis avec une sculpture sur ballon et des friandises que le père Noël en personne était venu leur distribuer. Pour 2013, notre équipe vous a préparé un programme encore plus riche pour tous les Septeuillais, enfants, jeunes ou adultes. Regardez plutôt :



COMi7 Programme des activités 2013

- **DINER DANSANT - Samedi 9 Février**
à 20h00 au Foyer Rural sur le thème du CARNAVAL, avec tartiflette géante puis animation et musique assuré par DJ Lilo's Event.
- **BOOM ADOS - Samedi 23 Février**
à 20h à la salle des fêtes de Courgent pour tous les jeunes de 11 à 17 ans.
- **RANDONNEE DE PRINTEMPS - Dimanche 24 mars**
3 circuits pour tous les marcheurs débutant ou experts. Premier départ à 9h00 place de la Mairie.
- **CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES - Lundi 1er Avril**
RDV à 10h dans le parc de la maison de retraite Leopold Bellan - gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.
- **SUPER LOTO - Dimanche 21 avril**
à 14h au Foyer Rural avec plus de 1000€ de lots à gagner, du panier garni au dernier gadget Hi-tech !
- **RALLYE AUTOMOBILE - Dimanche 2 juin**
Partons à la découverte de la région. Enigmes et fou-rires garantis ! Départ à 9h00 - Place de la Mairie
- **GRANDE FETE DE LA MUSIQUE - Samedi 22 et Dimanche 23 juin**
Nous renouons avec les grande fêtes d'antan ou vous proposant non pas 1 mais 2 jours entiers de fête dans le parc de Septeuil, en association avec FRVESCENCES qui présentera les auditions de l'école de musique le dimanche après-midi. Le samedi soir, à partir de 18h00, vous pourrez découvrir un programme musical inédit avec 2 groupes de musique rock et jazzy dont le célèbre Big Band « Vent Couleurs ». La chorale de Septeuil et des exhibitions de danse Country viendront compléter le spectacle. Un snack et une buvette seront à votre disposition tout au long de la soirée.
- **KERMESSE DES ECOLES - Samedi 29 juin**
de 10h00 à 18h00 dans l'enceinte de l'école Elémentaire avec présentation du spectacle de fin d'année de l'école primaire et de l'école élémentaire, jeux et buvette.
- **FETE NATIONALE - Samedi 13 juillet**
Repas, bal et feu d'artifice offert par la municipalité. à partir de 19h00 au Centre Technique Municipal.
- **RANDONNEE DE RENTREE - Dimanche 8 septembre**
3 nouveaux circuits de découverte à un premier départ à 9h00 place de la Mairie.
- **FOIRE A TOUT - Dimanche 29 Septembre**
Avec plus de 350 exposants, la Foire à Tout de Septeuil est l'une des plus importante brocante de la région. Venez exposer ou chiner de 8h00 à 19h00 (sous le patronage de la municipalité)
- **SOIREE DANSANTE - Samedi 19 octobre**
A 20h00 au foyer rural, avec Repas à thème et animation musicale.
- **FETE DE NOEL - Dimanche 15 Décembre**
en association avec FRVESCENCES, un grand spectacle pour les enfants, avec la venue du Père-Noël.



Notez dès à présent toutes ces dates dans votre agenda et consultez le détail de notre programme sur notre nouveau site <http://www.comi7.fr> et sur Facebook.



Pour être sûr de ne rien rater, nous vous conseillons de découper cette page puis de la mettre en évidence sur votre frigo, sur la cheminée ou dans votre bureau. Si vous avez des idées de fêtes ou si vous voulez nous aider à améliorer ce programme, alors rejoignez-nous en utilisant la fiche contact disponible sur notre site.

Tous les membres de COMi7 vous présentent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2013, et souhaitent que chaque jour de cette nouvelle année soit pour chacun un petit enchantement.

Festivement vôtre,

Jean-Michel LEVEL

Président 



Des grands projets régionaux qui nous concernent ...

Nous sommes dans la période des bilans et de préparation des activités de la nouvelle année. En 2012, l'association Sauver a principalement travaillé sur deux risques qui nous concernent : le projet de train grande vitesse Paris-Normandie (LGV) et le projet d'installer des éoliennes dans notre secteur.

Concernant la ligne grande vitesse Normandie, tous les tracés présentés dans l'enquête publique, qui s'est terminée en février dernier, prévoyaient un contournement de Mantes par le sud, ce qui voulait dire « franchissement de la vallée de la Vaucouleurs dans les environs de Rosay/ Villette ». A l'issue de l'enquête publique, et après intervention de nos élus, Réseau Ferré de France a annoncé étendre le champ d'étude du tracé en recherchant des solutions alternatives au contournement de Mantes par le sud.... L'on respire un peu.

Le second projet « Installer des éoliennes dans notre secteur » se place dans le cadre du développement des énergies renouvelables, une priorité pour nos gouvernants. Notre association a répondu, dans ce contexte, à la consultation publique de septembre dernier « Schéma Régional Eolien ». Cette consultation visait à mieux définir les zones favorables à l'installation d'éoliennes dans notre région. Dans notre réponse, nous avons indiqué être favorables au développement des énergies renouvelables (il n'y a pas que l'éolien) mais ne pas voir l'intérêt d'installer des éoliennes géantes dans notre proximité. Parmi nos arguments, nous avons indiqué que les projets précédents dans le secteur Arnouville/Thoiry (en 2004) avaient été abandonnés pour insuffisance de vent. Le détail de notre argumentaire est accessible sur notre site internet www.sauver.info .

Notre prochaine assemblée générale aura lieu fin janvier. Ce sera l'occasion d'échanger sur tous ces risques pour notre environnement local et de proposer des actions nous permettant de vivre dans un cadre de vie de qualité.

Armel DESILLE
Président de l'association SAUVER

SEPTEMBRE 2013





Cette année, le foyer rural fête ces 61 ans d'existence !

Chaque saison, nous essayons de nous diversifier en proposant de nouvelles activités, et pour cette nouvelle année 2012/2013, nous avons ouverts deux nouvelles sections, le Badminton et la Country, qui remportent un franc succès avec de nombreux nouveaux adhérents.

Pour le bon fonctionnement de notre association, nous avons également besoin de bénévoles afin d'encadrer les sections. Cette année 7 nouveaux responsables nous ont rejoint. J'en profite pour rendre un grand hommage à celles et à ceux qui prennent en main nos différentes sections et je les remercie pour leur engagement.

De nombreux travaux ont eu lieu pour améliorer nos différents locaux. En septembre la municipalité a rénové le chauffage dans la grande salle du foyer rural. Dès Janvier 2013 nous prévoyons de moderniser l'informatique du bureau, et d'installer un nouveau «son et lumière » au foyer rural. La cuisine sera elle aussi modernisée dans les 2 ans à venir.

Tout au long de l'année nous vous proposons différentes manifestations et nous vous attendons nombreux.

N'hésitez pas à consulter notre site où les dates à retenir sont mises à jour régulièrement : www.frvescences.com

Notez dès à présent quelques unes de ces dates :

- **Dimanche 16 décembre** : Spectacle de Noël avec Lilly Pop
- **Vendredi 21 décembre** : Assemblée Générale du Foyer Rural
- **Dimanche 24 Mars**: Tournois de Tennis de Table
- **Samedi 13 Avril** : Soirée Country avec repas et initiation
- **Samedi 8 Juin** : Spectacle de la section danse à Ezy sur Eure
- **Samedi 22 et dimanche 23 Juin** : Grande fête de la musique, avec la participation de la Chorale de septeuil, le big band « vent-Couleurs », et l'audition des différentes sections instrumentales, ainsi que des démonstrations de country et bien d'autres surprises.

Vous pouvez compter sur l'engagement d'FR'escences que je représente, tout comme je compte sur votre soutien pour continuer ensemble, à consolider notre action et à la développer pour de longues années encore, afin de contribuer à l'épanouissement de notre beau village de Septeuil.

Hervé NEE
Président FRV'escences

LE CLUB RENCONTRES.

Ce club du 3ème âge est heureux de vous présenter ses meilleurs voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Ses participants sont là pour vous accueillir chaque jeudi après midi salle de la Hussardière, 1 côte Guépin, dès 14H00, pour des jeux de cartes divers, des goûters, des repas, des sorties.

BELLE ET BONNE ANNEE 2013 !

BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE BLEUE

La bibliothèque de SEPTEUIL située 1 CÔTE GUEPIN est installée au 1er étage du bâtiment de la HUSSARDIERE et est desservie par un ascenseur.

Les bénévoles vous accueillent avec plaisir le :

Mercredi matin de 10 h à 12 h / Mercredi Après-midi de 14h30 à 17h 30

Samedi matin de 10h30 à 11h30

et sont joignables par téléphone au 01 30 39 82 43 aux heures d'ouverture

Par E-mail :BIBLIOTHEQUE.SEPTEUIL@wanadoo.fr

Les ouvrages écrits et audio proposés, laissent un large choix aux adultes, ados et enfants.

Une grande partie de ces documents est renouvelée périodiquement par l'achat de livres et de magazines.

LA BIBLIOTHEQUE DE L'HEURE BLEUE EST DEPOSITAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES YVELINES.

Tous les lecteurs inscrits ont droit à 4 emprunts pour une durée de 3 semaines.

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent une bonne année

HEURES ET PERMANENCES DE LA MAIRIE - Tél. 01 30 93 40 44

MATIN : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 09H15 à 12H00.

APRES MIDI: lundi, mardi, jeudi, de 14H00 à 17H00

VENDREDI, de 14H00 à 16H00. - SAMEDI : de 10H00 à 12H00.

VOS ELUS VOUS RECOIVENT SUR RENDEZ- VOUS :

LE MAIRE : Yves GOUËBAULT.

LE 1er ADJOINT : Dominique BERTHY

Délégué au suivi de la délégation des services publics, à l'eau, au suivi de l'entretien des espaces publics, à la bibliothèque municipale.

LE 2eme ADJOINT : Francine ENKLAAR : Déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires.

LE 3eme ADJOINT : Jean-Claude BRIE : Délégué à l'urbanisme, voirie et travaux.

LE 4eme ADJOINT : Michèle ROUFFIGNAC : Déléguée au commerce et à l'artisanat, chargée des relations entre le conseil municipal et les associations.

LE 5eme ADJOINT : Jacques LAPORTERIE Délégué aux finances.

Pour des renseignements concernant l'urbanisme :

Exclusivement le lundi, le mercredi, le vendredi, de 09H30 à 12H00.

NUMEROS UTILES :

SAMU : 15 – Police secours : 17 - Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie nationale : 01 34 97 28 70

101 rte de St Corentin 78790 SEPTEUIL.

Drogues Info Service : 0 800 23 13 13

Enfance maltraitée : 119 - SAMU Social :115

Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23.

VEOLIA Urgence-Eau : 0 811 900 400.

ASSAINISSEMENT-urgence : 0 810 879 879

ÉTAT CIVIL

ILS SONT NES, BIENVENUE AUX PETITS :

- Le 02 mai 2012 : Jeanne, Zélia, Chloé MAHIEU.
- Le 16 juin 2012 : Evan, Cedric HURIER.
- Le 19 juin 2012 : Quentin, Patrice, Alain LEBEAUX
- Le 21 juin 2012 : Constance, Marie, Alix PAQUET.
- Le 21 juin 2012 : Tugdual, Marie, Théodore PAQUET.
- Le 25 juin 2012 : Victoria Dos Anjos FERREIRA.
- Le 18 juillet 2012 : Bulle RAILLOT.
- Le 18 juillet 2012 : Milo RAILLOT.
- Le 22 juillet 2012 : Thomas, Jérôme, Benoit, Xavier ROUSSEAU.
- Le 22 juillet 2012 : Clément, Alain, Yannick, Jean ROUSSEAU.
- Le 30 juillet 2012 : Mathis, Yann, Guillaume VIGNIER.
- Le 28 septembre 2012 : Maiwen, Thérèse, Martine GUILLEMOT.
- Le 29 septembre 2012 : Yoann, Victor COHEN-ANASTAZE.
- Le 27 octobre 2012 : Emmie, Raphaëlle, Iris ROBINEAU.
- Le 02 novembre 2012 : Léo HUSSON-CALVINO.
- Le 27 novembre 2012 : Asia, Sophia, Eve PUYALTO.
- Le 15 décembre 2012 : Gaspard, Edouard, Patrick DOUCET.

ILS SE SONT MARIÉS, NOS VOEUX DE BONHEUR ET NOS FELICITATIONS A :

- Le 02 juin 2012 : Alain, Gérald LANCLAS et Lucille, Aurore BARON.
- Le 01 septembre 2012 : Rudolph, André POUYAMON et Delphine, Joséphine, Odette BRIERRE.
- Le 08 septembre 2012 : Julien GUY et Elodie, Stéphanie VAILLANT.
- Le 06 octobre 2012 : Pierre-André Marcel WALKER et Dominique, Marjolaine, Magali, Olga SCHAAFF.

ILS NOUS ONT QUITTES :

- Le 13 mai 2012 : Margaët, Marthe, Marie RENAULT ; 73 ans.
- Le 17 mai 2012 : René FLIGNY ; 80 ans.
- Le 21 mai 2012 : Isabelle, Marie, Jacqueline BAEHR née BARROIS ; 93 ans.
- Le 21 mai 2012 : Jean-Yves, Marie MAZEAS ; 68 ans.
- Le 24 mai 2012 : Laurent, Emile PENEUX ; 44ans.
- Le 20 juin 2012 : Lucette, Madeleine, Marthe TAFFOUREAU ; 97 ans.
- Le 25 juin 2012 : Nicole, Christiane, Josèphe PHILIPPE née ELIOT ; 69 ans.
- Le 26 juillet 2012 : Jean-Pierre, André PIGAULT ; 75 ans.
- Le 31 juillet 2012 : Denise, Héloïse GUESNET née BREAN ; 91 ans
- Le 28 août 2012 : Jean-Claude CHENKMAN ; 72 ans.
- Le 30 août 2012 : Martial, Bernard, Maurice Charles GOURDAIN ; 49 ans.
- Le 31 août 2012 : Paul, Jean CESARINI ; 64 ans .
- Le 05 septembre 2012 : Geneviève, Louise GUILLEMARE née GOMET ; 91 ans.
- Le 18 septembre 2012 : Claude, Emile, Raymond SINET ; 87 ans.
- Le 19 septembre 2012 : Jacques, André MARCHAND ; 82 ans.
- Le 27 septembre 2012 : Bernard, Roger, René CAUVIN. ; 79 ans.
- Le 29 septembre 2012 : Gérard, Michel, Georges ALLIX : 71 ans.
- Le 30 septembre 2012 : Henriette, Georgette, Marguerite COURBOT née BARIL ; 92 ans.
- Le 25 octobre 2012 : André, Muguette RADDE née NORGUET ; 71 ans.
- Le 05 novembre 2012 : Odette PICCOT ; 84 ans.
- Le 13 novembre 2012 : Nicole, Marie, Etienne DULAC ; 78 ans.
- Le 16 novembre 2012 : Cipriano DA TERESA CORREIA ; 81 ans.
- Le 20 novembre 2012 : Gaston, Raymond JAN ; 86 ans.
- Le 27 novembre 2012 : Bernadette, Marcelle, Jeanne MAUDUIT ; 83 ans.
- Le 20 décembre 2012 : Claude BAILLET ; 84 ans.

NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES EN DEUIL.

REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE, DE CES ARTICLES INTERDITE